

VILLE DE MORLAIX
Département du
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU JEUDI 6 MARS 2025

Date de convocation :
28 février 2025

Question :
DUT n° 25-02-07

Rapporteur :
Jérôme PLOUZEN

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Nombre de conseillers
présents : 31

Nombre de conseillers
votants : 31

Président : Jean-Paul VERMOT.

Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Marie GALLOUÉDEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Thomas DE ROUX.

Ont donné procuration : Valérie SCATTOLIN à Patrick GAMBACHE ; Elise KÉRÉBEL à Laëtitia ABILY ; Katell SALAZAR à Jérôme PLOUZEN ; Ludivine LE MEN à Catherine TRÉANTON ; Sabine DUVAL-ARNOULD à George AURÉGAN.

Absents : Henri-Merlin GABA ENGABA ; Serge MOULLEC.

Secrétaire de séance : Laëtitia ABILY.

> DÉCLASSEMENT DE DEUX EMPRISES DE VOIRIE SISES RUE DE BREST SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BE 188

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141- 1 ;

Vu la délibération DUT n° 23-07-01, en date du 14 décembre 2023, prescrivant une enquête publique en vue du déclassement de deux portions de voirie sur le parking rue de Brest et concernant la parcelle cadastrée section BE numéro 188, en vue de leur aliénation ;

Vu le rapport d'enquête publique établi par Monsieur Jean-Luc PIROT, commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique tenue du 28 octobre au 13 novembre 2024 ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral provisoire dressé le 20 janvier 2025 par la société de Géomètres-experts QUARTA, ci-annexé ;

Vu la délibération DUT n° 25-02-04, en date du 6 mars 2025, constatant la désaffectation de deux emprises de voirie rue de Brest sur la parcelle cadastrée section BE n° 188 ;

Considérant que par délibération du 6 mars 2025, le Conseil Municipal a reconnu la désaffectation de fait de deux emprises de voirie, faisant partie de la parcelle cadastrée section BE n° 188 et relevant du domaine public communal, de surfaces de 118 et 15 m² ;

Considérant que ces terrains ont fait l'objet de délimitations par un géomètre-expert, à l'issue desquelles un document modificatif du parcellaire cadastral constatera la création de nouvelles parcelles numérotées par les services du cadastre ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : décident du déclassement de deux emprises de voirie, faisant partie de la parcelle cadastrée section BE n°188 et relevant du domaine public communal, de surfaces de 118 et 15 m², tel qu'indiqué sur le plan annexé ;
- Article 2 : décident l'incorporation des emprises susvisées au domaine privé communal ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Laëtitia ABILY



Le Maire,

Jean-Paul VERMOT

